

Vous êtes étudiant ?

Faites votre demande d'aide au logement sur [caf.fr](https://www.caf.fr).

Vous êtes étudiant ou le serez à la prochaine rentrée et vous prévoyez de louer un logement ? Faites votre demande au logement sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr), rubrique Mes services en ligne / Faire une demande de prestation.

Pour ne pas perdre des droits, le mieux est de faire la demande lors de l'entrée dans le logement, ni avant ni après.

Le site [caf.fr](https://www.caf.fr) vous permet également d'estimer le montant de votre aide au logement dans la rubrique Mes services en ligne / Faire une simulation.

A savoir : lorsqu'un enfant perçoit directement l'allocation logement ou toute autre prestation, il n'est plus considéré « à charge » de ses parents ; le montant des prestations versées par la Caf aux parents peut changer.

Pour en savoir plus sur l'aide au logement étudiant, connectez-vous sur [caf.fr](https://www.caf.fr) > <https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-pyrenees-orientales/offre-de-service/logement/l-aide-au-logement>